

## Consignes sanitaires en vigueur

Soulier Annick

mar. 14/12/2021 15:32

À : Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (1 Mo)

VTT - position des agents - 22 septembre.pdf;

Je tiens à vous faire part des dernières consignes de la Sous-Direction des Ressources DASCO :

**Les mesures et gestes barrières doivent plus que jamais être respectés :**

- port du masque chirurgical en toutes circonstances (sauf lorsque je suis seul.e dans une pièce), respect de la distanciation sociale, lavage des mains plusieurs fois par jours, utilisation de gel hydro-alcoolique lorsque le lavage des mains à l'eau et au savon n'est pas possible, aération des espaces pendant 10 minutes toutes les heures. A défaut, l'aération par moyen mécanique dans le respect des normes sanitaires devra être poursuivie.
- une attention toute particulière doit être portée sur le temps des repas et des pauses qui sont particulièrement à risque du fait du retrait du masque. Les regroupements sur ces temps doivent être limités ;
- sur ces temps de repas, où le port du masque n'est pas possible, nous attirons votre attention sur le fait que la distanciation à respecter est de 2 mètres ;
- nettoyer les espaces et matériels commun (salle de réunion, photocopieurs, machine à café...)

**Les moments de convivialité :** Le protocole en entreprise du 8 décembre 2021 prévoit explicitement **la suspension des moments de convivialité réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel**. Nous vous remercions de bien vouloir veiller à l'application de cette consigne dans l'ensemble de vos écoles.

**Réunions et instances :** **Les réunions doivent désormais se tenir en distanciel ou sur un mode hybride,** cela concerne les réunions à venir notamment des Professeurs relais ou coordonnateur-rices des semaines sportives.

**Vaccination :** La Ville a engagé une démarche de renforcement des capacités des centres déjà ouverts. Vous pouvez accéder à un rendez-vous notamment par le biais de l'adresse générique suivante : [DRH-VaccinationCOVID@paris.fr](mailto:DRH-VaccinationCOVID@paris.fr). Ce rendez vous peut avoir lieu sur le temps de travail avec justificatif à joindre avec une demande d'absence ponctuelle sans remplacement sur la boîte mail générique [PVP@paris.fr](mailto:PVP@paris.fr)

**Situation administrative:** La fiche jointe fait le point sur votre situation administrative selon les différents cas de figure, sachant que la position de télétravail n'est actuellement pas envisagée pour les PVP.

Prenez toujours bien soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement.



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires**

Direction des Affaires Scolaires  
Sous-direction de la Politique Educative  
01 42 76 21 52  
3, rue de l'Arsenal - 75004

